



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Christian CANIVENQ, Yves DELMAS, Séverine LO, Sébastien FOURNIER, Jacques FAURE

Excusés : Dorothee RHAULT, Roselyne ALBERT TARROUX

Secrétaire de séance : Yves DELMAS

Compte rendu de la séance du mercredi 21 février 2024

Afin de rattraper le retard provenant des dysfonctionnements du secrétariat il est fait lecture des procès-verbaux des séances des conseils municipaux de Février 2023, Avril 2023, Mai 2023, Septembre 2023 et Octobre 2023. Ils sont tous adoptés à l'unanimité des présents.

1° Fongibilité des mouvements de crédits

Le Conseil municipal prend une délibération autorisant Mr le Maire à faire procéder, si nécessaire dans la comptabilité de la commune, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section fonctionnement et de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

2° Référent déontologique

Le Conseil municipal prend une délibération désignant, après avoir reçu son accord, Mr Claude Beaufils comme référent déontologique pouvant être sollicité pour assister les élus de la commune en cas de litige juridique lié à leur statut.

3° Point sur les diverses subventions relatives aux investissements réalisés

Le chemin du Jouvenal a été subventionné à hauteur de 43%, la toiture de l'église de St Etienne du Brès à 65%, la pompe à chaleur de la cantine à 70 %. Pour ces trois investissements le reste à charge global pour la commune a été de 33 793 €.

4° Point sur les investissements à venir.

Il s'agit de l'agrandissement de la salle des associations, de l'agrandissement du cimetière de la Gardelle et de l'agrandissement du local de rangement jouxtant la salle de Corail.

Le financement de ces investissements se fera à hauteur d'environ 70% par des subventions provenant de la région Occitanie (Fonds régional d'Intervention), de l'Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et du département (Fonds de développement territorial).

L'investissement global sur ces trois chantiers est estimé à 622 000 € financés à hauteur de 382 000€ par les subventions et par un emprunt qui est estimé à 240 000 €. Des contacts sont en cours avec différentes banques. Il est à noter que deux emprunts en cours se terminent en 2025 et un troisième en 2028 ce qui redonne à la commune une nouvelle marge de manœuvre.

5° Régime indemnitaire

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier le régime indemnitaire actuellement en vigueur pour les salariés de la mairie. Ce régime vient en complément du salaire de base.

6° Etat civil

Les registres d'Etat civil de la commune ont été en partie numérisés. Il reste à traiter les années 2013 à 2016. Le Conseil municipal donne son accord pour la mise en œuvre de cette opération.

7° Recensement des bâtiments communaux

A la demande du SDET (Syndicat d'électrification du Tarn) il faut fournir divers renseignements sur ces bâtiments (surface, mode de chauffage.....). Une réponse sera donnée ultérieurement.

8° Inspection des ponts communaux

A la suite d'une inspection diligentée par l'Etat une expertise a été demandée à la société Eiffage pour le pont situé sur le chemin de la Gardelle. Divers travaux sont préconisés pour un montant estimé à 50 256 €. Avant toute décision de nouvelles précisions seront demandées à cette entreprise.

9° Questions Diverses

La toiture de l'église de Notre Dame de Lagardelle et le préau de l'école ont été rénovés par l'entreprise COUCOUREUX.

Dates à retenir :

Journée portes ouvertes des écoles le 23 Mars de 10 H à 12 H

Prochain Conseil municipal : Mercredi 20 Mars 2024

Association St Sauveur – Soirée théâtrale : Samedis 9 & 23 mars 2024 / Dimanches 10 & 24 mars 2024

Loto du 3^{ème} âge le 2 Avril 2024 à la Salle polyvalente

Théâtre Los de la Vera en représentation les 6 & 7 Avril 2024